

**2B : GROUPE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros**  
**Siège social : 20 Chemin du Favier - Parc des Aqueducs - 69230 SAINT-GENIS-LAVAL**  
**505 074 633 RCS LYON**

**DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS**  
**DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025**

**LES SOUSSIGNÉES :**

**La société B-FIM,**

Société à responsabilité limitée ayant son siège social à AURIOL (13390), 1282, Chemin des Lagets, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Marseille sous le numéro 538 915 984, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur André BERENGIER, Propriétaire de 20 actions,

**La société JC CONSULTANT,**

Société à responsabilité limitée ayant son siège social à SAINT-GENIS-LAVAL (69230), 20, Chemin du Favier, Parc des Aqueducs, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 510 432 222, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Jean-Christophe BERENGIER, Propriétaire de 100 actions,

**La société TREMLIN,**

Société par actions simplifiée ayant son siège social à SAINT-PIERRE-DE-MESAGE (38220), La Chenevarie, Chemin Font Jillarde, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 917 497 299, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Luc BRUN, Propriétaire de 80 actions,

Détenant ensemble 200 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 2B : GROUPE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2B : GROUPE et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 4 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du Président,
- Le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Le transfert du siège social de la Société,
- La modification corrélative des statuts.

## **PREMIÈRE DÉCISION**

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide à l'unanimité de transférer le siège social de SAINT-GENIS-LAVAL (69230), 20, Chemin du Favier, Parc des Aqueducs à BRIGNAIS (69530), 32, Rue des Ronzières, et ce à compter de ce jour.

## **DEUXIÈME DÉCISION**

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

### **« ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé :*

**32, Rue des Ronzières - 69530 BRIGNAIS »**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

**La société B-FIM**  
**représentée par son Gérant**  
**Monsieur André BERENGIER**

**La société JC CONSULTANT**  
**représentée par son Gérant**  
**Monsieur Jean-Christophe BERENGIER**

**La société TREMLIN**  
**représentée par son Président**  
**Monsieur Luc BRUN**